
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
06 FÉVRIER 2023 À 20 h 00**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1

Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2

Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3

Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,

Madame la conseillère Marie Myre, siège #5

Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 JANVIER 2023

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondances reçues

5.1.1 *croix rouge canadienne renouvellement*

5.1.2 *Americana 2023*

5.1.3 *the Gleaner-demande de fonds*

5.1.4 *agence QMI, demande d'information*

5.1.5 *bouge!*

5.1.6 *CSAOHQ arbitres hockey*

5.1.7 *kermesse plus-liste de prix 2023*

5.1.8 *foire Huntingdon-demande de commandite*

5.1.9 *Défi évasion-offre de service*

5.1.10 *soumission coupe de bordures de route 2023*

5.1.11 *soumission entretien gazon, plates-bandes,3 panneaux 2023*

5.2. Correspondances reçus provenant d'instances supérieures

5.2.1 *Office de la langue française, statut bilingue de la municipalité*

5.2.2 *MRC maskoutains -résolution bâtiments patrimoniaux*

5.3. *Correspondance expédiée*

5.4. *Projet de correspondance à expédier*

5.4.1 *Office de la langue française, statut bilingue de la municipalité*

6. ADMINISTRATION

6.1. *Gestion des ressources humaines*

6.1.1 *gestion des archives, résolution*

6.1.2 *Engagement du chauffeur de charrue secondaire*

6.2. *Trésorerie*

6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D*

List of Accès D web payments

6.2.2 *Relevé mensuel des achats effectués sur la carte de crédit VISA*

Monthly list of purchases on VISA credit card

6.2.3 *Liste mensuelle des chèques signés par le directeur général uniquement*

Monthly cheque list signed by the Director General only

6.2.4 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*

Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)

6.2.5 *Approbation des comptes à payer*

Accounts payables approval

6.2.6 *Liste des charges salariales*

Monthly salaries list

6.2.7 *Résolution liste préliminaire pour vente pour taxes*

6.3. *Dépôt des rapports financiers*

6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 JANVIER 2023*

Big picture of Municipality's finances as of January 31st, 2023

6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 JANVIER 2023*

Receivable accounts list as of January 31st, 2023

6.3.3 *Liste des arrérages au 31 JANVIER 2023*

List of overdue taxes accounts as of January 31st, 2023

6.4. *Suivis des services municipaux*

6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*

Municipal Inspector report

6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*

Report of the office administrative assistant

6.4.3 *Suivis de la direction générale*

General Director follow-ups

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 8.1 RÈGLEMENT N: 485-02-2023 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N : 471-12-2020 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
-

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 *Mandater le DG à engager un ingénieur spécialiste pour la réparation d'un ponceau sur le ruisseau Beaver*
- 10.2 *Mandater le DG pour relancer le responsable des cours d'eau de la MRC afin d'organiser une rencontre avec les citoyens concernés par l'entretien des canaux*
- 10.3 *Dépôt des procédures pour travaux sur les cours d'eau par la MRC*
- 10.4 *Résolution travaux cours d'eau Aubrey*
- 10.5 *Résolution travaux cours d'eau Beaver*
- 10.6 *Résolution travaux cours d'eau Mc Phee*
- 10.7 *Résolution travaux de nettoyage de la végétation obstruant certains fossés*
- 10.8 *Résolution pour valider le retour estival de l'employé de voirie*
- 10.9 *Résolution pour accepter la soumission de coupe de bords de route 2023*
- 10.10 *Résolution pour accepter la soumission de coupe de gazon des terrains municipaux 2023*
- 10.11 *Résolution TECQ programmation 4*
-

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 *Sécurité publique*
- 13.2 *Sécurité civile*
-

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 Résolution dépôt de deux projets à la MRC

14.2 Choix d'un nom pour le parc municipal

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

16.1 Office de la langue française, statut bilingue de la municipalité, résolution

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 09 JANVIER 2023

2023-02-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 09 JANVIER 2023 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

5.1.1 croix rouge canadienne renouvellement

5.1.2 Americana 2023

5.1.3 the Gleaner-demande de fonds

Le conseil recommande de faire un don, le montant sera déterminé lors d'une prochaine séance.

5.1.4 agence QMI, demande d'information

5.1.5 bouge!

5.1.6 CSAOHQ arbitres hockey

5.1.7 kermesse plus-liste de prix 2023

5.1.8 foire Huntingdon-demande de commandite

Le conseil recommande un don, le montant sera déterminé lors d'une prochaine séance, ne devant pas dépasser 100\$

5.1.9 Défi évason-offre de service

5.1.10 soumission coupe de bordures de route 2023

5.1.11 soumission entretien gazon, plates-bandes,3 panneaux 2023

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.2.1 Office de la langue française, statut bilingue de la municipalité

5.2.2 MRC maskoutains -résolution bâtiments patrimoniaux

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

5.4.1 Office de la langue française, statut bilingue de la municipalité

Statut bilingue du Canton de Dundee

CONSIDÉRANT le rôle central joué par la communauté anglophone lors de la fondation du Canton de Dundee;

CONSIDÉRANT QUE le français et l'anglais s'y côtoient depuis sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux qui se sont succédés à la tête du Canton au fil des ans, ont diligemment reconnu l'importance de desservir la population locale en français comme en anglais;

CONSIDÉRANT QUE la communauté est pleinement consciente de la contribution historique de sa communauté anglophone;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de quarante ans, la Charte de la langue française reconnaît le statut bilingue au Canton de Dundee, lui accordant notamment le droit de dispenser l'ensemble de ses services à la population dans les deux langues officielles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 96 « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français » présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 13 mai 2021, prévoit le possible retrait du statut bilingue ainsi reconnu à certaines municipalités, dont le Canton de Dundee;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de ce même projet de loi no 96, le Canton de Dundee doit confirmer, par résolution de son conseil municipal, son désir de conserver, au moins pour les 5 prochaines années, la reconnaissance du statut bilingue que lui confère la Charte de la langue française;

2023-02-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE CONFIRMER que le Canton de Dundee souhaite conserver le statut bilingue qui lui est reconnu par l'article 29.1 de la Charte de la Langue française;

Adopté à l'unanimité de vive voix

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.1.1 Gestion des archives

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la Municipalité du Canton de Dundee est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la Municipalité du Canton de Dundee n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Pour et au nom de la Municipalité du Canton de Dundee

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-04

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Engagement du chauffeur de charrue secondaire

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de déneigement de la voirie en période hivernale

ATTENDU QUE la municipalité désire s'adjoindre les services d'un second chauffeur de charrue à temps partiel pour réaliser le dit travail

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-04A

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de procéder à l'embauche de Paul Laflamme à raison de 20 heures par semaine à un salaire de 20.00\$/heure. Pour la période hivernale.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.6 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2023-02-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : - **0 \$**
- Les comptes payés par chèques signés par le dir. Général uniquement : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) :
144 775.24\$
- Les comptes à approuver payables par chèques : **26 128.78 \$**
- Les charges salariales : **12 435.90 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2.7 Résolution liste préliminaire pour vente pour taxes

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a constaté que certains propriétaires n'ont pas acquitté leur compte de taxes pour les années 2021 et 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee désire récupérer les montants non perçus à ce jour;

ATTENDU QUE selon le code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) articles 1022 à 1060 il est prévu une procédure de vente pour taxes impayées ;

ATTENDU que le règlement numéro 5-82 de la MRC du Haut-Saint-Laurent fixe une date de vente pour non-paiement des taxes par la MRC;

ATTENDU QUE la résolution numéro 10180-12-22 de la MRC du Haut-Saint-Laurent établi les frais applicables ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a établi une liste préliminaire des propriétés n'ayant pas acquitté leurs taxes 2021 et 2022, en vertu de l'article 1022 du code municipal ;

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-06

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'ACCEPTER cette liste préliminaire pour vente pour taxes à la MRC du Haut-Saint-Laurent au cours de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2023-02-07

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 janvier 2023, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **491 726.06 \$**
- Liste des arrérages : **89 434.78 \$ (solde) – 13 417.62 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2023-02-08

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 8.1 RÈGLEMENT N: **485-02-2023** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N : **471-12-2020** RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
-

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 Mandater le DG à engager un ingénieur spécialiste pour la réparation d'un ponceau sur le ruisseau Beaver

ATTENDU QUE la municipalité possède un ponceau sur le ruisseau Beaver ;

ATTENDU QUE ledit ponceau nécessite des travaux de mise à niveau ;

ATTENDU QU'une étude d'ingénierie complète y incluant les plans et devis est nécessaire avant d'entreprendre tout travaux sur ledit ponceau

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de mandater une firme d'ingénierie afin de réaliser les études complètes y incluant les plans et devis, afin de réaliser les travaux de mise à niveau sur le ponceau du ruisseau Beaver

- 10.2 Mandater le DG pour relancer le responsable des cour d'eau de la MRC afin d'organiser une rencontre avec les citoyens concernés par l'entretien des canaux

ATTENDU QUE la municipalité a des canaux sur son territoire ;

ATTENDU QUE qu'une pétition a été déposé par un regroupement de citoyens afin de réaliser des travaux sur des canaux ;

ATTENDU QU'une rencontre entre la municipalité et la MRC du Haut-Saint-Laurent a eu lieu afin d'éclaircir le statut des dits canaux

ATTENDU QU'une séance d'information aux citoyens de Dundee devait être organisée

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de faire le suivi avec le responsable du dossier à la MRC, afin d'organiser une séance d'information publique pour les citoyens de Dundee

Adoptée à l'unanimité de vive voix

- 10.3 Dépôt des procédures pour travaux sur les cours d'eau par la MRC

Un tableau décrivant les procédures et les délais pour effectuer des travaux sur les cours d'eau sous supervision de la MRC, est déposé à titre informatif.

10.4 Résolution travaux cours d'eau Aubrey

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a constaté une problématique du libre écoulement de l'eau dans le cours d'eau Aubrey;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee estime qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'entretien où cela est nécessaire ;

ATTENDU QUE selon la loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), les travaux d'entretien du cours d'eau précité sont de la compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU le contrat d'ingénierie des cours d'eau intervenu entre Tetra Tech QI inc. et la MRC du Haut-Saint-Laurent (résolution n : 9279-05-21)

ATTENDU QUE la résolution du Canton de Dundee demandant d'effectuer les travaux sur le cours d'eau Aubrey est manquante au dossier de la MRC.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee désire par la présente remédier à ce manquement.

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux selon les étapes et les modalités prévues à sa réglementation et à ses ententes professionnelles en la matière.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.5 Résolution travaux cours d'eau Beaver

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a constaté une problématique du libre écoulement de l'eau dans le cours d'eau Beaver; dans le secteur compris entre la montée Smallman et la frontière américain au sud-ouest

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee estime qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'entretien où cela est nécessaire ;

ATTENDU QUE selon la loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), les travaux d'entretien du cours d'eau précité sont de la compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU le contrat d'ingénierie des cours d'eau intervenu entre Tetra Tech QI inc. et la MRC du Haut-Saint-Laurent (résolution n : 9279-05-21)

ATTENDU QUE la résolution du Canton de Dundee demandant d'effectuer les travaux sur le cours d'eau Beaver est manquante au dossier de la MRC.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee désire par la présente remédier à ce manquement.

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-12

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux selon les étapes et les modalités prévues à sa réglementation et à ses ententes professionnelles en la matière.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.6 Résolution travaux cours d'eau Mc Phee

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a constaté une problématique du libre écoulement de l'eau dans le cours d'eau Mc Phee;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee estime qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'entretien où cela est nécessaire ;

ATTENDU QUE selon la loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), les travaux d'entretien du cours d'eau précité sont de la compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU le contrat d'ingénierie des cours d'eau intervenu entre Tetra Tech QI inc. et la MRC du Haut-Saint-Laurent (résolution n : 9279-05-21)

ATTENDU QUE la résolution du Canton de Dundee demandant d'effectuer les travaux sur le cours d'eau McPhee est manquante au dossier de la MRC.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee désire par la présente remédier à ce manquement.

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-13

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux selon les étapes et les modalités prévues à sa réglementation et à ses ententes professionnelles en la matière.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.7 Résolution travaux de nettoyage de la végétation obstruant certains fossés

ATTENDU QUE la municipalité possède des fossés en bordure de route qui nécessitent un entretien préventif ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-14

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de mandater une entreprise privée pour effectuer ce travail pour l'année 2023

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.8 Résolution pour valider le retour estival de l'employé de voirie

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de voirie en période estival

ATTENDU QUE la municipalité désire s'adjoindre les services d'un employé de voirie pour effectuer ces travaux

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'employé permanent pour la voirie

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de valider le retour estival d'un employé de voirie

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.9 *Résolution pour accepter la soumission de coupe de bords de route 2023*

ATTENDU QUE la municipalité possède des bordure de route qui nécessitent un entretien préventif ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

ATTENDU QUE la firme Ferme Dohbell 2000 inc a déposé une soumission pour effectuer le travail pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-16

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer le contrat a la Ferme Dohbell 2000 inc pour un montant de 9 485.43\$ toutes taxes incluses et d'affecter la dépenses au poste 02-320-00-521

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.10 *Résolution pour accepter la soumission de coupe de gazon des terrains municipaux 2023*

ATTENDU QUE la municipalité possède des terrains qui nécessitent un entretien préventif ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

ATTENDU QUE André Cujean a déposé une soumission pour effectuer le travail pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-16A

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer le contrat à André Cujean pour un montant de 2 586.94\$ toutes taxes incluses et d'affecter la dépenses au poste 02-320-10-522

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.11 *Résolution TECQ programmation 4*

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ :

2023-02-17

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 Résolution dépôt de deux projets à la MRC

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent gère un programme **Fonds Régions et Ruralité, volet 4, soutien à la vitalisation et à la coopération.**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee désire présenter deux projets dans le cadre de ce programme.

2023-02-18

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général à déposer les deux projets et à signer tous les documents qu'il jugera nécessaire pour la réalisation de ces deux projets.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

14.2 Choix d'un nom pour le parc municipal

Le conseil discute des différentes propositions faites par le comité historique, la décision de choisir un nom est reportée à une séance ultérieure.

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

16.1 Office de la langue française, statut bilingue de la municipalité, résolution

La résolution **2023-02-03** a été adoptée en 5.4.1 afin que la municipalité conserve son statut bilingue.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2023-02-19

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 21h42

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Linda Gagnon,
Maire



Marc Michot
Directeur général

